

53

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 27 octobre 2005 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 12***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	-Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- WALTER	
MERKWILLER-P. :	MM SCHNEIDER		
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- M BASTIAN

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.****Excusés :** MM APPRILL, SCHIELLEIN, GUILHEM, WEISBECKER, TROG et M Bernard LOGEL, Mme CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***6) Contrat de maintenance du logiciel de gestion « Ségilog ».**

Vu la délibération du 09 septembre 2002 portant sur l'acquisition d'un équipement informatique et d'un nouveau logiciel de gestion ;

Vu le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services conclu avec Ségilog Informatique, n° 2002.10.679.01.2973, arrivant à échéance en date du 31 octobre 2005 ;

Vu le coût annuel de l'ancien contrat :

- Cession de droit d'utilisation de	855 € HT
- Maintenance – formation de	95 € HT

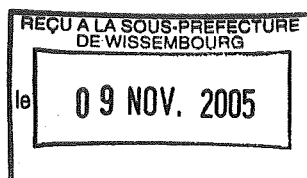
Vu la proposition de Ségilog Informatique d'un nouveau contrat triennal pour :

- Cession de droit d'utilisation de	900 € HT
- Maintenance et formation de	100 € HT

Vu que Ségilog Informatique a donné entière satisfaction tant sur la maintenance que sur le suivi des formations ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le nouveau contrat proposé,
- d'autoriser le Président à le signer,
- de prévoir aux budgets annuels le montant nécessaire.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 7 novembre 2005

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER